

SECTION 1. IDENTIFICATION	
Identificateur du produit	Époxy industriel Passeport Elite Pare-vapeur et anti-humidité (MVB) pour sol en béton contaminé - Partie B PE700897
Autres moyens d'identification	SCI-100 HD-MVB-B
Usage recommandé	Système de revêtement époxy de pare-vapeur d'humidité et de sol en béton contaminé
N° UN/ID	No ONU 3267
Identificateur du fournisseur	SCI COATINGS INC. 8320 Rue Grenache Anjou, QC H1J 1C5 www.scicoatings.com
No. 24 -hres	Numéro d'urgence 24 heures au Canada (CANUTEC): (613) 996-6666

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS	
Classification Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards) - Catégorie 4 Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 1 Sous-catégorie B Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1	
Éléments d'étiquetage 	
Mention d'avertissement Danger	
Mention de dangers Nocif en cas d'inhalation Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation Peut provoquer une réaction allergique cutanée	
Conseil(s) de prudence Prévention: Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas la poussière/fumée/gaz/brouillard/vapeurs/aérosols. Lavez soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après manipulation. Portez des gants de protection, des vêtements de protection, des lunettes de protection ou une protection faciale. En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.	

Réponse:

Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin/médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin/médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirez/enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/sous la douche. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : Obtenir un avis ou une attention médicale.

EN CAS D'INHALATION : Amener la victime à l'air libre et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin/médecin.

EN CAS D'INGESTION : Rincez la bouche. Ne PAS faire vomir.

Entreposage:

Magasin fermé à clé.

Élimination

Jetez le contenu ou le contenant dans une installation d'élimination des déchets approuvée.

Autres dangers: Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	% concentration
Alcool Benzyle	100-51-6	1-5%
Diéthylène triamine	111-40-0	1-5%
Éthylènediamine	107-15-3	1-5%
**Si le nom chimique/le n° CAS est « exclusif » et/ou si le % en poids est indiqué comme une plage, l'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage de composition n'ont pas été divulgués en tant que secret commercial. **		

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Conseils généraux:

Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Contact visuel :

Rincez avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau :

Enlevez/enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/sous la douche. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : Obtenez un avis ou une attention médicale.

Inhalation:

Emmenez la victime à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position confortable pour respirer. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Ingestion:

Rincer bouche. Ne faites PAS vomir.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Symptômes

Nocif en cas d'inhalation. Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire:

Note au médecin

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

En cas d'incendie : eau pulvérisée, mousse, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂)

Agents extincteurs inappropriés

Jet d'eau.

Dangers spécifiques découlant du produit chimique

Pendant l'incendie, des gaz nitreux, des fumées, des isocyanates et de la vapeur peuvent se former.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Comme dans tout incendie, portez un appareil respiratoire autonome à pression à la demande, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions personnelles

Zone dégagée. Assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements et un équipement de protection individuelle appropriés.

Précautions environnementales

Voir la section 12 pour plus d'information sur l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement d'un déversement et le nettoyage

Méthodes de confinement

Évitez d'autres fuites ou déversements si vous pouvez le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage

Pour le confinement, assurez-vous d'une ventilation adéquate et absorbez tout déversement avec un matériau de liaison liquide inerte et éliminez les déchets en toute sécurité.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manipulation en toute sécurité

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas la poussière/fumée/gaz/brouillard/vapeurs/aérosols. Lavez-vous soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après manipulation. Portez des gants ou des vêtements de protection et une protection oculaire ou faciale. En cas de ventilation insuffisante, portez une protection respiratoire. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.

Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Magasin fermé à clé.

Matériaux incompatibles

Agents oxydants puissants. Acides forts.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Lignes directrices sur l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	PEL de l'OSHA	NIOSH IDLH
Diéthylène triamine 111-40-0	TWA : 1 ppm S*	(vacant) TWA : 1 ppm (vacant) TWA : 4 mg/m3	TWA : 1 ppm TWA : 4 mg/m3
Éthylènediamine 107-15-3	TWA : 10 ppm S*	TWA : 10 ppm TWA : 25 mg/m3 (vacant) TWA : 10 ppm (vacant) TWA : 25 mg/m3	DIVS : 1000 ppm TWA : 10 ppm TWA : 25 mg/m3

Mesures d'Ingénierie appropriés

Contrôles techniques

Ventilation par aspiration locale requise. De l'air d'appoint doit être fourni pour équilibrer l'air qui est évacué par la ventilation locale ou générale. Fournissez une ventilation suffisante pour maintenir les vapeurs en dessous de la limite d'exposition autorisée. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales/locales sont respectées.

Mesures de protection individuelle, telles que l'équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Utilisez des lunettes de protection hermétiquement fermées ou des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux résistants aux produits chimiques. Reportez-vous au 29 CFR 1910.133 pour les réglementations en matière de protection des yeux et du visage.

Protection de la peau et du corps

Portez des gants résistants aux produits chimiques. Pour éviter tout contact cutané répété ou prolongé, portez des vêtements imperméables et des bottes. Reportez-vous au 29 CFR 1910.138 pour une protection appropriée de la peau et du corps.

Protection des voies respiratoires

En cas de ventilation insuffisante, portez une protection respiratoire. Reportez-vous au 29 CFR 1910.134 pour les exigences en matière de protection respiratoire.

Considérations générales en matière d'hygiène

Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant le travail. Évitez tout contact avec la peau ou les yeux. Si les vêtements entrent en contact avec un matériau, ne le laissez pas sortir du lieu de travail. Nettoyez soigneusement les mains et toute peau exposée après le travail et avant les pauses.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
État physique	Liquide
Apparence	Liquide Ambré
Couleur	Ambre
Odeur	Non déterminé
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	>93 °C / >199.4 °F
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solides et gaz)	Non déterminé
Limites supérieures d'inflamabilité ou d'explosibilité.	Aucune donnée disponible
Limites inférieures d'inflamabilité ou d'explosibilité.	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative (eau=1)	1.01
Solubilité dans l'eau	Partiellement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé
Coefficient de partage	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	Non déterminé
Viscosité dynamique	Non déterminé
Propriétés explosives	Non déterminé
Propriétés oxydantes	Non déterminé
SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
Réactivité	Non réactif dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Ce produit polymérisera s'il est mélangé à une amine. Une chaleur considérable peut évoluer.
Condition à éviter	Évitez que les températures dépassent le point d'éclair. Résines époxy dans des conditions incontrôlées.
Matériaux incompatibles	Agents oxydants puissants. Acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun cas connu sur la base des informations fournies.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'administration probables		Contact visuel: Évitez tout contact avec les yeux. Contact avec la peau: Peut être nocif au contact de la peau. Inhalation: Nocif en cas d'inhalation. Ingestion: Ne pas ingérer.	
Information sur les composants			
Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	Inhalation CL50
Alcool benzylique 100-51-6	= 1230 mg/kg (rat)	= 2 g/kg (lapin)	> 4178 mg/m3 (rat) 4 h
Diéthylène triamine 111-40-0	= 1080 mg/kg (Rat)	= 672 mg/kg (Lapin)	= 70 mg/L (rat) 4 h
Éthylènediamine 107-15-3	= 637 mg/kg (rat)	= 560 mg/kg (Lapin)	= 14,7 mg/L (rat) 4 h
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques		Veuillez consulter la rubrique 4 de cette FDS pour les symptômes.	
Effets différés et immédiats ainsi que effets chroniques résultant d'une exposition à court et à long terme		Corrosion/irritation cutanée - Provoque une irritation de la peau. Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Provoque de graves lésions oculaires. Sensibilisation - Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Cancérogénicité - Sur la base des informations fournies, ce produit ne contient aucun cancérogène ou cancérogène potentiel tel qu'énuméré par l'OSHA, l'IARC ou le NTP.	
Mesures numériques de la toxicité		DL50 par voie orale 10 017,50 mg/kg DL50 par voie cutanée 14 193,50 mg/kg Gaz 14 0000,00 ppm Mélange (inhalation-poussière/brouillard) 1,63 mg/l	

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Informations sur les composants

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Crustacea
Alcool benzylique 100-51-6		CL50 : =460mg/L (96h, Pimephales promelas) CL50 : =10mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	CE50 : =23mg/L (48h, puce d'eau)
Diéthylène triamine 111-40-0	CE50 : =1164mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata) CE50 : =345,6 mg/L (96 h, Pseudokirchneriella subcapitata) CE50 : =592mg/L (96h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =248mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: =1014mg/L (96h, Poecilia reticulata)	CE50 : =16 mg/L (48 h, Daphnia magna)
Éthylènediamine 107-15-3	CE50 : =645 mg/L (72 h, Pseudokirchneriella subcapitata) CE50 : =151 mg/L (96 h, Pseudokirchneriella subcapitata)	CL50 : 98,6 à 131,6 mg/L (96 h, Pimephales promelas) CL50 : 191 à 254 mg/L (96h, Pimephales promelas)	CE50 : =17 mg/L (48 h, Daphnia magna)
		CL50 : =115,7 mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 180 - 560mg/L (96h, Poecilia reticulata)	

Persistence/dégradabilité

Non déterminé.

Bioaccumulation

Il n'y a pas de données pour ce produit.

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de partage
Alcool benzylique 100-51-6	1.05
Diéthylène triamine 111-40-0	-1.3
Éthylènediamine 107-15-3	-1.221

Autres effets indésirables

Non déterminé

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets

Élimination des déchets

Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

Élimination contrôlée

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Statut des déchets dangereux en Californie

Nom chimique	Statut des déchets dangereux en Californie
Diéthylène triamine 111-40-0	Toxique
Éthylènediamine 107-15-3	Toxique

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

****Veuillez consulter le document d'expédition actuel pour obtenir les informations d'expédition les plus récentes, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.**

POINT

N° UN/ID No ONU 3267

Désignation réglementaire appropriée
éthylène diamine)

Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a. (diéthylène triamine,

Classe(s) de danger pour le transport
Groupe d'emballage III

8

IATA

N° UN/ID No ONU 3267

Désignation réglementaire appropriée
diamine)

Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a. (diéthylène triamine, éthylène

Classe(s) de danger pour le transport
Groupe d'emballage III

8

IMDG

N° UN/ID No ONU 3267

Désignation réglementaire appropriée
éthylène diamine)

Liquide corrosif, basique, organique, n.s.a. (diéthylène triamine,

Classe(s) de danger pour le transport
Groupe d'emballage III

8

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATIONS

Inventaires internationaux

Nom chimique	La TSCA	Etat de l'inventaire TSCA	DSL/NDSL	EINECS/ELI NCS	L'ENCS	L'IECSC	KECL	Le	L'AIC
Alcool benzylique	X	ACTIF	X	X	X	X	X	X	X
Diéthylène triamine	X	ACTIF	X	X	X	X	X	X	X
Éthylènediamine	X	ACTIF	X	X	X	X	X	X	X

Légende:

TSCA - Inventaire de l'article 8(b) de la Toxic Substances Control Act des États-Unis

LIS/LES - Liste intérieure canadienne/Liste extérieure des substances

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

ENCS - Japon Substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Substances chimiques coréennes existantes et évaluées

PICCS - Inventaire des substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

Réglementations fédérales américaines

CERCLA

Nom chimique	QR sur les substances dangereuses	CERCLA/LEP RQ	Quantité à déclarer (QR)
Éthylènediamine 107-15-3	5000 livres	5000 livres	QR, 5000 lb, QR, finale QR 2270 kg QR final

LEP 313

Article 313 du titre III de la loi de 1986 sur les modifications et la réautorisation du Superfund (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences de déclaration de la loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

CWA (Loi sur l'assainissement de l'eau)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Éthylènediamine	5000 livres			X

Réglementations des États américains ☐

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Réglementation du droit à l'information des États américains

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Alcool benzylique 100-51-6		X	X
Diéthylène triamine 111-40-0	X	X	X
Éthylènediamine 107-15-3	X	X	X

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA

Risque pour la santé	Inflamabilité	Instabilité	Dangers particuliers
-	-	-	-

Le HMIS

Risque pour la santé	Inflamabilité	Dangers physiques	Protection personnelle
-	-	-	Non déterminé

Date de délivrance 11 décembre 2023

Date de révision 12 décembre 2023

Note de révision Nouveau format

AVIS IMPORTANT

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au meilleur de nos connaissances, de nos informations et de notre conviction à la date de sa publication. Les informations fournies sont uniquement destinées à servir de guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la libération en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériel utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans n'importe quel processus, sauf indication contraire dans le texte.